



SIRAM / AN

AKO

n'ny
ANTENIMIERAMPIRENENA
MALAGASY

Laharana : 02

► L'invité de AKO :



Le Vice-président
RAZAKANIRINA Mahafaritsy Samuel

**" Il faut valoriser
nos potentialités ! "**

► Les attributions du député
dans le cadre de la séparation des pouvoirs

► Coopération Parlement-UE :
Appui à l'Assemblée nationale

► Les projets et propositions de loi
et résolutions adoptés

par l'Assemblée nationale pendant la
deuxième session ordinaire 2004

► **" Misy modely ara-
toekarena hafa
azo alaina tahaka " ,**



hoy ny Filoha lefitra RAZOARIMIHAJA Solofonantenaina



Centre d'accueil de Tsimbazaza

S O M M A I R E

EDITORIAL

- Editorial 2

L'INVITE DE AKO

- Monsieur RAZAKANIRINA Mahafaritsy Samuel 3

ACTIVITÉS PARLEMENTAIRES

- Extraits d'un discours de SEM Jean LAHINIRIKO 6
- L'Assemblée nationale à l'heure des technologies de l'information et de la communication 7
- Les projets, propositions de loi et résolutions adoptés 8
- Projet d'appui au Parlement malgache 12
- Chairwomen and leadership 16
- Ny dian'ny Filoha lefitra Atoa RAZOARIMIHAJA Solofonantaina tany ivelany  18

POLITIQUE ET ECONOMIE

- Les députés face aux problèmes de l'insécurité. 20

ANALYSE ET REFLEXION

- Les attributions du député dans le cadre de la séparation des pouvoirs 22

DIVERS

- Les membres du Bureau permanent de l'Assemblée nationale 24
- Atrikasa momba ny fanavaozana ny fananan-tany eto Madagasikara  27

AKON'NY ANTENIMIERAMPIRENENA MALAGASY (Echos de l'Assemblée nationale Malagasy)

Bulletin de liaison de l'Assemblée nationale

Siège : ANTENIMIERAMPIRENENA MALAGASY
BP 704 Tsimbazaza – Antananarivo
Tél : 261 20 22 611 75
Internet : www.assemblee-nationale.mg

Directeur de Publication :
LAHINIRIKO Jean, Président de l'Assemblée nationale

Rédacteur en Chef :
RAKOTOARIVELO Mamy, Vice-président de l'Assemblée nationale

Administration Générale :
RAHARINAIVO Andrianantoandro, Questeur chargé du Budget, de
l'Administration et du Personnel de l'Assemblée nationale

Coordination générale :
SOALAHY, Vice-président de l'Assemblée nationale
RAKOTOARIVELO Mamy, Vice-président de l'Assemblée nationale

Coordination :
BETKOU Aimé François, Questeur Chargé des Relations Publiques et
des Affaires Législatives.

Comité du Bulletin :
ANDRIANIFAHANANA Raodson
RANDRIAMAHAFANJARY A.Calvin
RANDRIANJARA Papay Jean Bosco
RATSIMBA Andrianaivo Mamy
RASOARIFENOMAZAVA
RAKOTOVAO Hanta
RAKOTOARISON Adrian Braun
BALAVA Jean
RANDRIAMAMPIONONTSOA Lantonirina
ANDRIAMAHAZOSOA Elia Headman
RATOMBOZAFY Eden Clermont
RATOVOARISOA Guillaume
RAMANGASON Iharantsoa Zoëla

Saisie et pré-maquette :
ANDRIAMAHAZOSOA Elia Headman
RATOVOARISOA Guillaume

Impression
Tirage: 1500 exemplaires
Dépôt légal : N° 03/07/97

Les points de vue exprimés dans ce bulletin n'engagent que leurs auteurs

Edito

Chers lecteurs,

En cette Nouvelle Année 2005, en mon nom personnel et en celui de toute l'équipe de rédaction de AKO, permettez-moi de vous adresser nos vœux les plus sincères. Je souhaite que cette année apporte à tous santé, bonheur et prospérité et qu'elle soit synonyme de succès et de réussite. Je pense en particulier à la population d'une manière générale qui a vécu quelques moments difficiles à la fin de l'année écoulée. Je suis convaincu que toutes les composantes de l'Etat ont œuvré d'arrache-pied afin notamment que toutes les actions idoines soient prises de manière à atténuer les souffrances des plus démunis. L'Assemblée nationale n'a pas été en reste en tant que porte-parole de leurs administrés et mettre l'Exécutif en face de ses responsabilités, en tant qu'Institution de contrôle, conformément à la Constitution.

Une Résolution a d'ailleurs été adoptée en ce sens au cours de cette deuxième session ordinaire 2004 de la première chambre, concernant en particulier l'approvisionnement en riz. Par ailleurs, une commission plénière a été consacrée à une autre plaie entravant le développement de notre pays, à savoir l'insécurité

tant urbaine que rurale.

La présente livraison en fait état de même que tous les projets et propositions de loi ainsi que les résolutions adoptés par l'Assemblée nationale pendant cette deuxième session 2004.

Par ailleurs, l'invité de notre bulletin pour ce quatrième trimestre 2004 est le Vice-président RAZAKANIRINA Mahafaritsy Samuel qui nous donne son opinion sur divers sujets touchant tant l'Assemblée nationale que la vie nationale en général, et a notamment indiqué qu'il fallait valoriser nos potentialités afin qu'elles profitent plus au pays et à la population.

De son côté, le Vice-président RAZOARIMIHAJA Solofonantaina qui a effectué une mission en Asie nous assure que d'autres modèles de développement peuvent nous servir d'exemples au-delà des modèles classiques occidentaux.

Sur un autre plan, beaucoup de gens n'arrivent toujours pas à comprendre les attributions des députés, particulièrement par rapport au Gouvernement.

Aussi, nous semble-t-il utile de pourvoir des éclaircissements à ce



Mamy RAKOTOARIVELO
Rédacteur en Chef
Vice-président de l'Assemblée nationale

titre pour éviter tout malentendu.

Toujours dans ce numéro, nous sommes fiers de vous annoncer que l'Assemblée nationale est à la pointe des dernières innovations en matière de TICs, que ce soit dans le cadre de l'Internet que de la téléphonie numérique.

En dernier lieu, et non des moindres, nous poursuivons nos séances de formation et d'information en vue du renforcement des capacités de nos députés et de notre administration, cette fois-ci, grâce au concours de la Commission européenne et ce, sur environ 12 semaines étagées sur les deux prochaines années. Bonne gouvernance, éthique parlementaire, responsabilité du Gouvernement devant les députés etc, sont autant de sujets qui ont déjà été débattus ou qui vont l'être.

Bonne lecture à tous et encore Bonne Année !

L'INVITÉ DE AKO

L'invité de AKO de décembre 2004 est le fils aîné d'une famille de cinq enfants, non moins benjamin du Bureau permanent de l'Assemblée nationale. Ce fin politicien passionné de l'environnement et véritable homme de terrain, est également un remarquable sportif, notamment dans le domaine des arts martiaux, car il est ceinture noire, 3^e DAN de karaté. Par ailleurs, notre invité a déjà servi l'Exécutif en qualité de membre de cabinet de la Vice-présidence à l'époque de M. Narisoa RAZAKANIRINA. Il a également été Directeur Général du ministère du Tourisme.

Il s'agit de **M. RAZAKANIRINA Mahafaritsy Samuel**, Député de Madagascar, élu dans la circonscription de Tuléar II, sous la bannière du TIM, parti majoritaire au sein de la première chambre, pour la présente législature. RAZAKANIRINA Mahafaritsy Samuel est également Vice-président de l'Assemblée nationale en charge du Tourisme et de l'Environnement. Interview.



Echos de l'Assemblée nationale (AKO):

La loi de Finances 2005 vient d'être votée par les députés à l'Assemblée nationale, le 18 novembre dernier. Monsieur le Vice-président, que pouvez-vous dire à propos de cette loi ?

RAZAKANIRINA Mahafaritsy Samuel (RMS):

Je voudrais d'abord saluer tous les lecteurs du AKO à travers toute l'île. C'est un plaisir pour moi d'apporter dans le présent numéro mon point de vue personnel concernant la loi de Finances 2005 que les députés viennent d'adopter. A la différence des lois de Finances précédentes qui étaient des budgets de moyens, la loi de Finances 2005 est un budget de programmes.

Le budget de programmes prévoit des tâches pour une période bien précise. Certes, la méthode adoptée n'est pas parfaite, mais c'est déjà un début et je crois qu'elle est perfectible. On sait aussi que ce n'est pas seulement un budget de fonctionnement, mais qu'on y a donné la priorité aux projets et aux investissements. Par ailleurs, ce système mettra en relief les indicateurs de performance de chaque département ministériel. Je suis persuadé que la mise en œuvre de cette loi de Finances 2005 va élargir encore davantage l'horizon

des Parlementaires dans le contrôle des actions de l'Exécutif

AKO:

La flambée du prix du riz constitue actuellement un problème crucial. Ici à Antananarivo par exemple, certains commerçants vendent jusqu'à 1400 ariary le kilo du riz. A Antalaha, c'est 120.000 ariary le sac de 10 kilogrammes, soit à 2400 ariary le kilo. A votre avis, Monsieur le Vice-président, quelle est la cause de cette situation ? Et qu'est-ce que vous proposez comme solution à ce problème ?

RMS :

C'est vrai qu'en ce moment, la pénurie du riz est un problème qui touche beaucoup de Malgaches, mais il ne faut pas dramatiser pour autant la situation. Actuellement il y a aussi d'autres produits de première nécessité qui posent des problèmes dans notre pays. Nous devrions chercher et trouver des solutions à ces problèmes. C'est ce que fait déjà le Gouvernement, en ce moment.

Néanmoins, je voudrai souligner deux choses : d'abord n'oubliez pas que durant le passage des deux cyclones GAFILO et ELITA, en début de l'année, les deux tiers des rizières à Madagascar étaient détruites. La deuxième chose, c'est justement les cours du prix du riz, de la farine, du ciment qui ont fortement

augmenté, à l'échelle internationale. Il en est même du cours du pétrole qui a franchi, cette année, la barre des cinquante dollars le baril. C'est terrible !

A mon avis, ce sont là les deux éléments les plus déterminants qui sont à l'origine de la flambée du prix du riz. Pour moi, ce qui importe ce ne sont pas les plaintes et les murmures, mais bien plutôt, la recherche de solutions et la prise de responsabilité de tout un chacun devant cette situation. Comme je viens de le souligner tout à l'heure, le Gouvernement a déjà pris ses responsabilités par l'importation de riz qui sera vendu à 700 ariary le kilo. A l'Assemblée nationale, des propositions ont été avancées telle que la mise en place d'une taxe conjoncturelle visant à collecter des fonds spéciaux pendant les périodes de soudure. Certains Députés parlent même de détaxation en matière d'importation de riz. Pour ma part, c'est le Gouvernement qui doit prendre ses responsabilités, en étroite collaboration avec les partenaires opérant dans ce secteur. Il faudrait arriver à faire en sorte que les marchés soient «inondés» afin d'éviter la flambée du prix du riz. C'est le principe classique de la loi de l'offre et de la demande.

AKO :

Concernant la monnaie ariary dont

l'utilisation sera effective dans tout le territoire malgache, à partir du 1^{er} janvier 2005, en remplacement du franc malgache.

Quels sont, Monsieur le Vice-président, les intérêts pour les Malgaches dans l'utilisation de l'ariary ?

RMS :

A mon avis, pour ce genre de décisions, il faut considérer l'intérêt général qui, en fin de compte, se répercute nécessairement dans chaque foyer. Je vais vous donner un exemple. Il y a quelques mois, j'ai été en Norvège. Voici ce que m'ont indiqué des responsables de ce pays : « tant que vous n'utilisez pas la langue malgache dans l'enseignement supérieur et dans les autres niveaux de l'enseignement dans votre pays, vous n'êtes pas encore pleinement indépendants ». En utilisant l'ariary, qui est typiquement malgache, et qui incarne donc toute notre culture et toute l'identité du peuple malgache, nous mettons en valeur notre souveraineté nationale. Ensuite, les nouveaux billets en ariary, de format moins grand que les précédents, et imprimés avec du papier de très bonne qualité auront une durée de vie plus longue.

AKO :

L'insécurité constitue l'un des problèmes majeurs tant, au niveau national qu'au niveau des circonscriptions. Comment trouvez-vous ce problème, Monsieur le Vice-président ?

RMS :

En matière de sécurité, il faut distinguer la sécurité dans les milieux urbains et la sécurité dans les milieux ruraux. Je crois qu'en milieu urbain, la situation est en passe d'être de plus en plus maîtrisée par les forces de l'ordre. Mais ce qui accable la population, c'est l'insécurité dans les milieux ruraux, notamment dans les régions d'élevage de zébus.

Beaucoup de Fivondronana sont concernés par ces problèmes surtout dans les zones ouest et

moyen ouest.

En ce qui concerne Tuléar II, je voudrais signaler que, la

d'infrastructures routières. Ils ne peuvent pas acheminer leurs produits dans les marchés où ils peuvent les écouler. Cette situation est dangereuse car elle risque de décourager les paysans dans leurs activités. Par ailleurs, il est très difficile d'assurer la sécurité dans ces zones enclavées. Sans parler des problèmes d'évacuation des malades ou des femmes

ayant des difficultés pendant l'accouchement.

Imaginez des localités telles que Beroroha ou Manja qui ne sont accessibles en véhicule que quatre mois sur douze. Comment voulez-vous que les gens puissent accéder au progrès dans ces conditions ? Pour ma part, je dirai que les routes sont de véritables forces qui actionnent le développement, et renforcent l'amitié entre les Malgaches, car elles permettent aux uns et aux autres de mieux se connaître mutuellement.

AKO :

Votre point de vue sur la place de Madagascar au plan international.

RMS :

Madagascar est mondialement connu pour ses énormes potentialités naturelles. Seulement, un de nos problèmes majeurs réside dans le processus de leur exploitation. Nous devrions donc déployer des efforts substantiels dans ce domaine.

Les pays riches sont les seuls à même d'appliquer leur politique au plan international. Si Madagascar veut avoir sa place en tant que pays développé, il doit faire en sorte que ses ressources naturelles soient exploitées de façon rationnelle et indépendante. Actuellement nous constatons aussi que certains pays commencent à émerger comme, entre autres, la Chine et l'Inde. La Chine est visiblement très dynamique. Madagascar a déjà sa place au sein de la Commission de l'Océan Indien et au sein de l'Afrique ; pourquoi pas au plan mondial ? Nous avons déjà engagé l'ouverture

***E*n utilisant l'ariary, qui est typiquement malgache, et qui incarne donc toute notre culture et toute l'identité du peuple malgache, nous mettons en valeur notre souveraineté nationale.**

population de cette circonscription vit principalement de quatre activités, à savoir la pêche, l'agriculture, le tourisme et l'élevage de zébus. Cette dernière est la plus délicate dans la mesure où les paysans sont attaqués par des voleurs armés, qui tuent souvent et emportent en une seule nuit des dizaines de zébus, si ce n'est le cheptel tout entier. Les paysans terrorisés ne peuvent pas s'adonner convenablement à leurs activités quotidiennes.

D'autres zones d'élevage, comme Beroroha, Miandrivazo, Mahabo, Belo sur Tsiribihina et Manja sont également très ciblées par les voleurs de zébus. Le Gouvernement a déjà renforcé les éléments de sécurité dans ces régions, mais je crois qu'il faudrait toujours encore améliorer les dispositions déjà en place.

AKO :

Actuellement la construction de routes constitue une grande priorité du Gouvernement. Cependant, certaines personnes disent que, même si les routes sont bien faites, tant que le peuple vit encore dans la pauvreté et ne mange pas à sa faim, les efforts du Gouvernement ne rimeront à rien, car, disent toujours ces personnes, « les routes ne se mangent pas ».

Que pensez-vous de ces points de vue, Monsieur le Vice-président ?

RMS :

Les gens qui disent cela ignorent les milieux ruraux car elles oublient que c'est là bas que vivent plus de 80% du peuple malgache. Nos paysans, dans la majorité des cas, souffrent de l'insuffisance, voire du manque

vers les pays occidentaux et les pays de l'est. C'est fort louable. Nous collaborerons avec les Etats-Unis d'Amérique à travers l'AGOA ainsi qu'avec d'autres organisations comme le NEPAD, la COMESA, la SADEC. Et je crois que nous devrions pousser encore plus loin notre coopération avec l'Afrique.



BUCHAREST - ROUMANIE 2004

Nous ne pouvons pas nous couper du reste du monde. Qu'est-ce qui nous empêche d'espérer que notre pays qui dispose de ces immenses potentialités économiques ne pourra pas avoir un jour la place qu'il mérite au plan international ?

Par ailleurs, n'oubliez pas que le rapport des forces au niveau mondial varie selon les circonstances et les intérêts liés au pétrole, à l'eau, et aux ressources minières.

AKO :

Madagascar est un pays pauvre. Quelles sont, à votre avis, les causes de la pauvreté dans notre pays ? Avez-vous des propositions

de solution pour sortir le peuple malgache de la pauvreté ?

RMS :

Nous devons remarquer qu'il existe deux leviers de l'économie : l'investissement et la consommation. Si nous voulons progresser, nous devrions renforcer l'investissement, au plan intérieur d'abord. La question qui se pose c'est de repérer les secteurs qui offrent le maximum de mains d'œuvre. C'est le monde rural : l'agriculture et l'élevage. Nous devrions donc axer tous nos efforts dans ces secteurs, et adopter une agriculture mécanisée. Il en est de même pour l'élevage que nous devrions moderniser, au lieu de nous limiter à

l'élevage contemplatif. Certains de nos éleveurs possèdent des cheptels de plus d'un millier de têtes de zébus, mais qui ne donnent qu'une minable quantité de lait.

Ceci veut dire que cela ne nous rapporte absolument pas grand chose.

C'est pourquoi je dis que nous devrions commencer par investir. Et, pour cela, il faut commencer par développer le monde rural par le biais de l'agriculture et de l'élevage. En outre, nous devrions chercher à développer la consommation. Pas seulement la consommation locale mais il nous faut également arriver à exporter au maximum. Ce qui nous

fera gagner des devises étrangères lesquelles nous permettront d'importer des marchandises que nous ne produisons pas sur place. L'augmentation de la consommation motive les investisseurs à produire plus. Car il y a création d'emploi, augmentation de valeur ajoutée pour l'Etat malgache, sans parler des retombées économiques directes au profit du lieu d'implantation d'entreprise.

AKO :

Le mot de la fin, Monsieur Le Vice-Président.

RMS :

D'abord je dois dire que je suis ravi de constater l'excellente qualité du bulletin « Echos de l'Assemblée nationale ». Je sais que l'élaboration d'un bulletin digne de ce nom est très difficile et demande beaucoup de volonté et d'abnégation de la part de chacun des membres de son Comité de rédaction. Je sais que cette opportunité pour leur adresser mes sincères encouragements dans l'accomplissement de leurs tâches respectives.

Je souhaite que « Ako » puisse parvenir jusqu'aux Faritany et Régions pour que les citoyens connaissent mieux les travaux de leurs représentants à l'hémicycle. Je souhaite également que le contenu et la présentation de AKO puissent s'améliorer toujours davantage de façon à satisfaire les besoins des lecteurs.

Enfin je profite de cette occasion de période de début d'année, pour souhaiter à toutes les lectrices et à tous les lecteurs de AKO et au peuple malgache tout entier, un Nouvel An heureux et radieux.

Propos recueillis par

RANDRIANJARA Papay Jean Bosco
Directeur des Relations Interparlementaires et de la Communication

**EXTRAITS DU DISCOURS
DE SEM Jean LAHINIRIKO
PRESIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE
A L'OCCASION DE L'OUVERTURE SOLENNELLE DE LA PREMIÈRE SESSION
MENSUELLE D'INFORMATION ET FORMATION DES MEMBRES DE
L'ASSEMBLÉE NATIONALE
Le 25 OCTOBRE 2004**

... Je suis persuadé qu'après 2006, le grand public constatera de visu les énormes progrès que nous allons mener ensemble en terme de bonne gouvernance et du respect de l'éthique parlementaire ; cette notion qui, pour l'instant, nous est encore très vague.

Cependant, ce qu'il faut déjà savoir, c'est que les Malgaches nous attendent. Ils veulent que les titulaires des charges publiques, qu'ils soient élus ou non, respectent les normes les plus strictes possibles. Il serait intéressant si nous parvenons à élaborer ensemble une proposition de loi qui fera fonction de code d'éthique des membres de l'Assemblée nationale...

Il nous faut établir des règles concernant la réception de cadeaux et d'avantages personnels, les marques d'hospitalités reliées aux fonctions officielles des députés, etc.

Il se peut qu'il y ait également des obligations de déclaration de patrimoine. L'interdiction d'avoir des actions dans certaines sociétés ou prendre des décisions ou user de

leurs influences pour leur propre bénéfice ou celui de leur famille seront de mise.

Voter sur des affaires dans

mesures qu'ils avaient prises, il y a longtemps. La moralité de la vie publique en a été l'un des principaux moteurs.

Pourquoi par exemple ne pas envisager un Cabinet Conseil en éthique qui sera doté de l'indépendance nécessaire pour donner des conseils aux parlementaires sur des questions d'éthiques

susceptibles d'être soulevées dans le cadre de leur mandat ?

Les conseils y afférents seront donnés en toute confidentialité... Je suis convaincu que c'est à travers le Parlement que s'ancrera la bonne gouvernance, y compris au niveau de l'Etat qui a connu des soubresauts dans sa marche vers la démocratie...

Extraits collectés par
RAKOTOARISON A. Braun
Chef de Service des Relations avec les
Parlementaires

« Je suis convaincu que c'est à travers le Parlement que s'ancrera la bonne gouvernance »

L'ASSEMBLÉE NATIONALE A L'HEURE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

La seconde année de la présente législature est marquée par une forte implication de notre Assemblée nationale dans les technologies de l'information et de la communication.

Cela fait déjà plusieurs années que le téléphone de l'Assemblée nationale n'a pas bien fonctionné, vu la vétusté des installations d'une autre époque.

Ce problème est maintenant résolu après l'installation d'une ligne numérique au début de la deuxième session ordinaire 2004. C'est une technologie qui permet de véhiculer des données numériques par opposition à la traditionnelle ligne analogique.

Une centrale PABX a été alors

précieux matériels a été précédée par une formation intense de nos standardistes en vue d'une utilisation rationnelle de la nouvelle centrale.

Parallèlement, le site Internet de l'Assemblée nationale a été rendu plus attractif pour permettre à tous citoyens d'accéder aux différents travaux de l'Assemblée nationale dans le cadre de la transparence au niveau de la gestion des affaires publiques, chère à l'actuel Bureau permanent de l'Assemblée.

C'est un site de type dynamique rédigé en trois langues : malagasy, française et anglaise, et ayant comme adresse : www.assemblee-nationale.mg

On y trouve notamment l'histoire de l'Assemblée nationale, la Constitution de la République, le Règlement Intérieur de

membres du permanent, les différentes commissions permanentes ainsi que la liste des députés de Madagascar.

Au niveau des travaux de l'Assemblée nationale, le responsable du site s'efforce de partager au public les actualités de

l'Assemblée nationale, son ordre du jour ainsi que les différents textes adoptés.

Un programme de mise en réseau est également en cours avec la coopération d'un partenaire international, qui va permettre aux différents responsables de l'Administration d'accéder aux fichiers ou autres documents se trouvant dans les ordinateurs des autres utilisateurs du même réseau qu'eux.

Ce système a un énorme avantage, surtout en termes de gain de temps et de rapidité dans la diffusion des informations ou autre compte rendu. Il permet également de réduire au strict minimum le déplacement entre les différents bureaux, sans parler d'interactivité qui pourrait se produire entre les différents Services.

La Web CAM sera également expérimentée d'ici peu au niveau de l'Institution, permettant ainsi à deux internautes, quelle que soit la distance qui les sépare de se communiquer tout en se voyant devant l'écran.

Autant d'avancées considérables qui vont nous permettre d'expérimenter l'application des TIC aux différents travaux parlementaires, et surtout de mettre l'Assemblée nationale de Madagascar au même niveau que celles des pays développés.

RANDRIAMAHAFANJARY Calvin
Secrétaire Général de l'Assemblée nationale



Le standard PABX

installée pour gérer la ligne numérique et le standard avec ses diverses fonctionnalités telles que, l'attente avec musique, le transfert d'appel, l'interphone, etc. Différents postes téléphoniques numériques ont été attribués aux hauts responsables et au standard, sans parler des postes sans fil, etc. Bien entendu, l'acquisition de ces

LES PROJETS, PROPOSITIONS DE LOI ET RÉSOLUTIONS ADOPTÉS

PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE PENDANT LA DEUXIÈME SESSION
ORDINAIRE ANNÉE 2004 (28/09/2004 au 23/12/2004)

Faire connaître les textes adoptés en séance plénière de l'Assemblée nationale reste un des objectifs visés par ce bulletin. En effet, l'adage qui veut que « nul n'est censé ignorer la loi » implique que tout le monde soit informé des différentes lois qui régissent notre société.

Bien qu'appelée également session budgétaire, la moyenne partie de cette deuxième session ordinaire 2004 de l'Assemblée nationale était consacrée à l'examen et à l'adoption des projets et propositions de loi relevant d'autres domaines que des finances publiques. Pour autant, l'examen de la loi de Finances 2005 resta un des points forts de cette session, examen où l'on assistait à des débats fort houleux jusqu'à son adoption.

Enfin, on ne saurait négliger la séance, une fois par mois, des questions des députés aux membres du Gouvernement où les députés faisaient montrer qu'ils exerçaient réellement leur fonction de contrôle de l'action gouvernementale.



Les députés, en cours d'adoption

ACTIVITÉS PARLEMENTAIRES

LISTE DES LOIS ADOPTÉES ANNÉE 2004

N°	N° PL	INTITULE	COMMISSION COMPÉTENTE ET DATE D'ADOPTION EN COMMISSION	DATE D'ADOPTION	N° LOI	DATE DE TRANSMISSION	
						SENAT	GOVERNEMENT
01	014/2004	Autorisant la ratification de la convention de 1973 pour la prévention de la pollution par les navires	Commission des Infrastructures du 11/06/04	21/06/04	2004-037	N°022-AN/Q2/SG/ DL 4 du 29/06/04	N°066-AN/Q2/SG/ DL 4 du 23/10/04
02	032/04	Autorisant la ratification de la convention sur l'élimination du mercenariat en Afrique	Commission de la Défense et de la Sécurité Commission des Relations Internationales du 30/09/04	06/10/04	2004-038	N°065-AN/Q2/SG/ DL 4 du	N°066-AN/Q2/SG/ DL 4 du 22/10/04
03	033/04	Modifiant et complétant les dispositions des articles 12, 15 et 24 de la loi n°94-018 du 16/09/95 portant Organisation Générale de la Défense à Madagascar	Commission de la Défense et de la Sécurité du 30/09/04	06/10/04	2004-039	N°065-AN/Q2/SG/ DL 4 du	N°066-AN/Q2/SG/ DL 4 du 22/10/04
04	10/04	Autorisant la ratification de la Charte Africaine des Droits et du Bien être de l'enfant	Commission mixte : - Relation Internationale - Commission Juridique - Commission de la population du 13/10/04	20/10/04	2004-040	N°067-AN/Q2/SG/ DL 4 du 27/10/04	
05	011/04	Autorisant la ratification du Protocole additionnel à la convention des Nations-Unies contre la Criminalité Transnationale organisée contre la fabrication et le trafic illicite d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions	Commission Internationales Commission Juridique Commission de la Défense et de la Sécurité du 19/10/04	25/10/04	2004-041	N°068-AN/Q2/SG/ DL 4 du 27/10/04	N°082-AN/Q2/SG/ DL 4 du 22/12/04
06	039/04	Autorisant la ratification de la convention des Nations-Unies contre la Criminalité Transnationale organisée, du protocole contre le trafic illicite de Migrants par terre, mer et air, additionnel à la convention des Nations-Unies contre la criminalité transnationale organisée et du protocole additionnel à la convention des Nations-Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes en particuliers des femmes et des enfants	Commission des Relations Internationales Commission de la Population du 19/10/04	25/10/04	2004-042	N°069-AN/Q2/SG/ DL 4 du 27/10/04	N°082-AN/Q2/SG/ DL 4 du 22/12/04
07	012/04	Autorisant la ratification de l'Accord entre la République de Madagascar et le Gouvernement de la République Française sur l'encouragement et la protection réciproque des investissements	Commission de l'Industrie Commission des Relations Internationales du 03/11/04	04/11/04	2004-043	N°070-AN/Q2/SG/ DL 4 du 08/11/04	N°083-AN/Q2/SG/ DL 4 du 22/12/04
08	043/04	Portant Loi de Finances pour 2005	Commission des Finances et de l'Economie du 09/11/04	18/11/04		N°073-AN/Q2/SG/ DL 4 du 23/11/04	N°085-AN/Q2/SG/ DL 4 du 28/12/04

ACTIVITÉS PARLEMENTAIRES

LISTE DES LOIS ADOPTÉES ANNÉE 2004

N°	N° PL	INTITULÉ	COMMISSION COMPÉTENTE ET DATE D'ADOPTION EN COMMISSION	DATE D'ADOPTION	N° LOI	DATE DE TRANSMISSION	
						SENAT	GOVERNEMENT
09	037/04	Autorisant la ratification de l'Accord entre la république de Madagascar et le Comité International de la Croix-Rouge relatif au siège du CICR à Madagascar	Commission des relations Internationales Commission de la Santé Commission de la Population du 01/12/04	02/12/04	2004-046	N°074-AN/Q2/SG/ DL.4 du 10/12/04	N°086-AN/Q2/SG/ DL.4 d 14/01/05
10	047/04	Autorisant la ratification du Texte consolidé du traité amendé de la Communauté de Développement de l'Afrique australe et du Protocole sur les immunités et priviléges	Commission des Finances et de l'Economie Commission de l'Industrie, de l'artisanat, du Commerce, des Mines, de l'Energie et du développement du secteur Privé Commission des relations Internationales du 01/12/04	02/12/04		N°074-AN/Q2/SG/ DL.4 du 10/12/04	
11	040/04	Portant Loi de Règlement pour 1998	Commission des Finances et de l'Economie du 01/12/04	16/12/04	2004-050	N°076-AN/Q2/SG/ DL.4 du 16/12/04	N°087-AN/Q2/SG/ DL.4 d 14/01/05
12	044/04	Autorisant la ratification du traité d'interdiction complète des essais nucléaires	Commission des Relations Internationales Commission de la Défense et de la Sécurité du 01/12/04	16/12/04	2004-047	N°078-AN/Q2/SG/ DL.4 du 17/12/04	N°086-AN/Q2/SG/ DL.4 d 14/01/05
13	045/04	Sur le Crédit-bail	Commission des Finances et de l'Economie Commission des Infrastructures du 07/12/04	17/12/04	2004-052	N°079-AN/Q2/SG/ DL.4 du 17/12/04	N°087-AN/Q2/SG/ DL.4 d 14/01/05
14	Projet de Loi Organique 035/04	Portant Statut de la Magistrature	Commission juridique, du travail et des Lois Sociales du 07/12/04	(en instance)		N°065-AN/Q2/SG/ DL.4 du 20/10/04	
15	042/04	Modifiant le taux des amendes dans le Code Pénal	Commission juridique, du travail et des Lois Sociales du 07/12/04	09/12/04 1L 08/12/04	2004-051	N°075-AN/Q2/SG/ DL.4 du 14/12/04	N°087-AN/Q2/SG/ DL.4 d 14/01/05
16	Proposition de Résolution n° 03 - 2004/R	Tendant à faire diminuer le prix du riz aux consommateurs	Commission des Finances et de l'Economie Commission de l'Industrie, de l'Artisanat, du Commerce, des Mines, de l'Energie et du Développement du secteur Privé du 04/12/04				

ACTIVITÉS PARLEMENTAIRES

LISTE DES LOIS ADOPTÉES ANNÉE 2004

N°	N° PL	INTITULÉ	COMMISSION COMPÉTENTE ET DATE D'ADOPTION EN COMMISSION	DATE D'ADOPTION	N° LOI	DATE DE TRANSMISSION	
						SENAT	GOUVERNEMENT
17	046/04	Fixant les principes de la politique des transports terrestres	Commission des Infrastructures du 07/12/04	17/12/04	2004-053	N°080-AN/Q2/SG/ DL.4 du 17/12/04	N°088-AN/Q2/SG/ DL.4 du 14/01/05
18	014/01	Relatif à la prévention et à la répression des infractions en matière de chèques	Commission des Finances et de l'Economie Commission Juridique, du Travail et des Lois Sociales du 09/12/04	15/12/04	2004-045	N°084-AN/Q2/SG/ DL.4 du 22/12/04	N°084-AN/Q2/SG/ DL.4 du 22/12/04
19	Proposition de Loi n° 04-2004/PL	Portant réglementation de l'exercice des professions d'Arbitre-Rapporteur et Expert près les Cours et Tribunaux de Madagascar	Commission Juridique, du travail et des Lois Sociales du 09/12/04	15/12/04		N°077-AN/Q2/SG/ DL.4 du 16/12/04	
20	053/04	Autorisant la ratification de l'accord pour l'encouragement et la Protection de l'investissement conclu le 2 septembre 2004 entre la République de Madagascar et le Fonds de l'OPEP pour le développement international	Commission des relations internationales + Commission des Finances et de l'Economie du 13/12/04	16/12/04	2004-049	N°078-AN/Q2/SG/ DL.4 du 17/12/04	N°086-AN/Q2/SG/ DL.4 du 14/01/05
21	050/2004	Autorisant la ratification de l'accord de crédit conclu le 30/11/04 entre la République de Madagascar et le Fonds Africain de Développement relatif au projet routier dans la Province de Toliara	Commission des Finances du 15/12/04	16/12/04	2004-048	N°078-AN/Q2/SG/ DL.4 du 17/12/04	N°086-AN/Q2/SG/ DL.4 du 14/01/05
22	Projet de Loi Organique n° 034/2004	Relatif à l'organisation, au fonctionnement et aux attributions du Conseil National de la Justice	Commission Juridique, du Travail et des Lois sociales du 09/11/04	16/12/04		N°071-AN/Q2/SG/ DL.4 du 18/11/04	
23	041/2004	modifiant certaines dispositions de la Loi Organique relative à l'organisation, aux attributions devant la cour suprême et les trois cours la composant	Commission Juridique, du Travail et des Lois sociales du 09/11/04	18/11/04		N°072-AN/Q2/SG/ DL.4 du 22/11/04	
24	054/04	Portant création de l'Autorité Routière	Commission des Infrastructures du 13/12/04	17/12/04		N°081-AN/Q2/SG/ DL.4 du 17/12/04	

RATSIMBA Andrianaivo Mamy

Directeur de la Législation

PROJET D'APPUI AU PARLEMENT MALGACHE

Le Parlement malgache bénéficie actuellement d'un projet d'appui émanant de la Commission Européenne. Ce Projet a été lancé officiellement le 25 octobre 2004.

Le projet d'appui au Parlement de Madagascar est le résultat des discussions entre le Parlement Malgache et la Délégation de la Commission Européenne en vue, d'une part, d'appuyer les parlementaires par des actions d'information et d'autre part, de renforcer les capacités institutionnelles du Parlement en matière d'échanges et de communication. Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme 9^{ème} FED intitulé *Consolidation du processus de démocratisation à Madagascar*, dont la convention de financement a été signée le 14 janvier 2004 entre la Commission Européenne et le Gouvernement malgache.

Contenus du projet

Le projet d'appui au Parlement malgache comprend deux activités. La première activité concerne l'organisation de sessions d'information/formation à l'intention des parlementaires (Députés et Sénateurs) et du personnel parlementaire de Madagascar. La seconde activité couvre la mise en place d'un appui ponctuel au renforcement des capacités du Parlement en matière de communication et d'échanges. Cette seconde activité comporte plusieurs volets à savoir la publication d'une revue mensuelle, l'amélioration du site Internet de l'Assemblée nationale et la création et la gestion d'un site Internet pour le Sénat, des journées « portes ouvertes » ainsi que de visites de travail et des voyages d'informations etc. Cet appui permettra également une supervision des activités de formations.

Il est à signaler la publication de ce bulletin AKO dès juillet 2004, la création du site Internet du Sénat depuis octobre 2004 ainsi que l'amélioration du site Internet de l'Assemblée nationale depuis novembre 2004 entrent bel et bien dans le cadre de ce projet.

Présentation du programme d'informations/formations

Confié à un consortium composé de l'Assemblée nationale et du Sénat français ainsi que de l'Institut International de Paris la Défense,

association de recherche en droit comparé et de coopération internationale, ce programme s'étendra sur trente mois. Des experts européens et des pays ACP seront mobilisés pour animer les séances d'informations /formations, avec le concours d'experts malgaches pour chaque théme.

Ce programme a pour objectif global de contribuer à l'émergence d'un Etat démocratique, représentatif, contrôlé et soucieux des questions de développement durable et de lutte contre la pauvreté. Ses objectifs spécifiques visent à permettre aux

les semaines consacrées aux modules "d'information/formation". Sa réussite implique donc une forte mobilisation des parlementaires et leur participation aux séances plénaires et aux ateliers organisés dans ce cadre.

Durant toute la durée du programme, une semaine de séance "d'information/formation" par mois de session aura lieu devant chaque assemblée dans leurs locaux respectifs.

Partout où cela sera pertinent, un éclairage fondé sur les systèmes parlementaires des différents pays

REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Tenindrazana - Fahafahana - Fandresonana
NY ANTEMIMIERAMPIRENENA

Site officiel du gouvernement

Min. de la Santé et de la Planning Familial
Min. de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche
Min. de l'Industrialisation, du Commerce et du Développement du Secteur Privé
Min. de la Population, de la Protection Sociale et des Usages
Min. des Télécommunications, des Postes et de la Communication

Français
Version française
English
Version English

Ce site est l'aboutissement de longs efforts entrepris par l'Assemblée Nationale Malgache pour se faire connaître de ses citoyens qu'elle représente, ainsi que de ses partenaires du monde entier.

Page d'accueil du site web

parlementaires d'assurer leurs fonctions et rôles respectifs, de renforcer les capacités techniques et organisationnelles du Parlement et de renforcer le rôle des parlementaires dans le sens d'une bonne gouvernance.

Ce projet se distingue des autres actions de ce type précédemment menées devant le Parlement tant par sa durée que par le fait que les deux chambres ont accepté de suspendre leurs travaux pendant

membres de l'Union européenne sera donné. L'ordre dans lequel les thèmes seront traités sera déterminé en tenant compte de l'actualité législative. Un expert international et un expert national seront en charge de chacun de ces thèmes, rejoints parfois par un autre intervenant international. Les documents servant de support aux travaux seront diffusés auprès des parlementaires et des fonctionnaires et présentés sur le site Internet de chaque Assemblée.

ACTIVITÉS PARLEMENTAIRES

Arrêtés par l'Union Européenne à la suite d'une analyse des besoins du Parlement malgache, les douze thèmes abordés sont répartis dans les trois modules suivants :

MODULE 1 : BONNE GOUVERNANCE ET MISSIONS DU PARLEMENT

- 1.1. Organisation du travail parlementaire, mise en œuvre des moyens de communication du Parlement (questions écrites et orales, interpellations, enquêtes parlementaires etc) et rôles respectifs de l'Assemblée nationale et du Sénat.
- 1.2. Préparation, exécution et contrôle parlementaire du budget de l'Etat.
- 1.3. La corruption : réalités et moyens de lutte nationaux et internationaux
- 1.4. Ethique du parlementaire et vie politique

MODULE 2 : DEMOCRATISATION ET DROITS DE LA PERSONNE HUMAINE

- 2.1. Démocratie locale, décentralisation et déconcentration.
- 2.2. Justice, Etat de droit et Protection des droits de la personne humaine.
- 2.3. Droit et nouvelles technologies de l'information et de la communication
- 2.4. La régulation de la vie politique (financement de la vie politique, rôle des médias, etc.)
- 2.5. Atelier sur les techniques d'expression médiatique

MODULE 3 : COOPÉRATION INTERNATIONALE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

- 3.1. Coopération dans le cadre du système des Nations-Unies (y inclus aspects de sécurité internationale) et avec les institutions financières multilatérales (mondiales et régionales)
- 3.2. La Convention de Cotonou et le partenariat ACP-UE
- 3.3. Union Africaine et autres organisations régionales (Commission Océan Indien, OHADA, COMESA, etc.)

Mme Nicole CATALA
*ancienne Vice-présidente de
l'Assemblée nationale française*



Lancement solennel du projet
Le lancement solennel du projet a eu lieu le 25 octobre 2004, à l'occasion de la première session des séances d'information /formations du 25 au 29 octobre, en présence de M. Pierre PROTAR, Ambassadeur, Chef de la Délégation de la Commission Européenne à Madagascar, à partir de 9h00 auprès de l'Assemblée nationale au Palais de Tsimbazaza et à partir de 10h00 auprès du Sénat au Palais d'Anosy.

Dès l'après-midi de ces séances inaugurales, les deux Assemblées sont déjà entrées dans les thèmes de sessions respectifs proprement dits. Pour cette première session, le thème Organisation du travail parlementaire,

mise en œuvre de communication du Parlement a été animée auprès du Sénat tandis que le thème Ethique du parlementaire et vie politique a été développé auprès de l'Assemblée nationale.

Séance d'informations/ formations sur l'Ethique du parlementaire et vie politique auprès de l'Assemblée nationale du 25 au 29 octobre 2004
Cette session a été animée par Mme Michel BERTHOD, ancienne Directrice des Commissions à l'Assemblée nationale française dont une partie de sa carrière s'est déroulée au Secrétariat général de l'Assemblée nationale française. Mme BERTHOD a été assistée par deux

Experts nationaux : Mme Noro RAZAFIMANDIMBY, juriste et Directeur de la Publication de la Revue de l'Océan Indien, et Mme Roselyne RAHANIVOSON qui est spécialiste sur les questions d'éthique et du processus électoral et la lutte contre la corruption.

Les séances étaient réservées aux Députés du lundi 25 au mercredi 27 octobre. Les Députés étaient répartis en deux groupes en vue des travaux en ateliers. Il n'y avait pas eu de séance le jeudi 28 octobre en raison de la rencontre entre l'Assemblée nationale et le Gouvernement. La séance du vendredi 29 octobre était destinée aux membres du personnel de l'Assemblée nationale.

Il convient de signaler que les séances sur le thème Organisation du travail parlementaire auprès du Sénat durant cette période ont été animées par Mme Nicole CATALA, ancien ministre et ex-Vice-présidente de l'Assemblée nationale française, professeur de droit, députée de 1988 à 2002, avec M. Paul DANNAUD, directeur à l'Assemblée nationale française dont une partie de la carrière s'est déroulée au service de la séance et par M. Daniel PETIT, Administrateur, Chef de la Division de la Coopération Interparlementaire de l'Assemblée nationale française. Ils étaient appuyés par M. Jean Eric RATOKOARISOA, maître de conférences, professeur de droit à la faculté de droit, d'économie, de gestion et de sociologie de l'Université d'Antananarivo, en tant qu'expert national.

La deuxième session d'informations/formations du 22 au 26 novembre

Comme prévu, la deuxième session d'informations/formation s'est tenue du 22 au 26 novembre 2004 au Parlement malgache. Le thème Organisation du travail parlementaire a été abordé auprès de l'Assemblée nationale avec comme experts Mme Nicole CATALA et MM. Paul DANNAUD et Jean Eric RATOKOARISOA. La répartition des Députés en groupes d'ateliers a été reconduite dans cette seconde session. Les séances du 22 au 25 étaient réservées aux Députés et celle du vendredi 26 pour les fonctionnaires de l'Assemblée nationale.

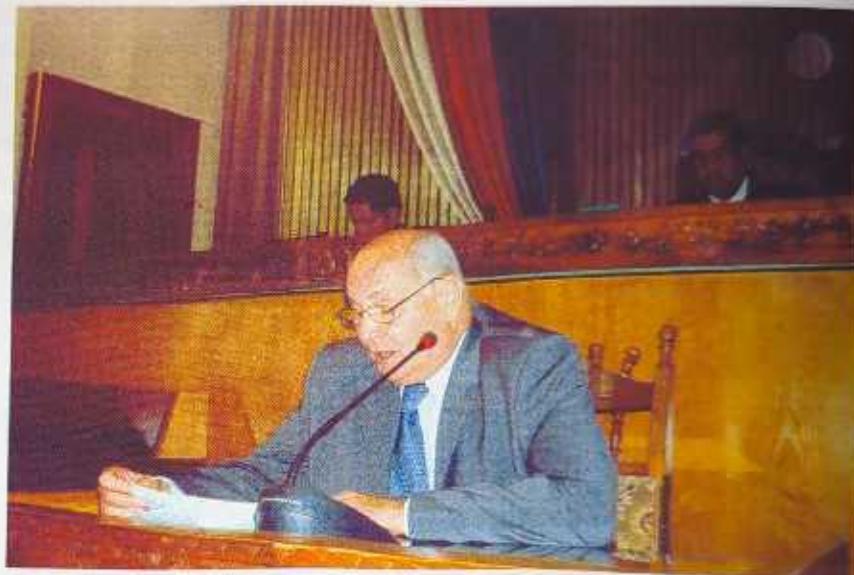
Durant cette période, le Sénat s'est penché sur le thème Préparation, exécution et contrôle parlementaire du budget de l'Etat. Ce thème a été animé par M. Hervé MESSAGE qui est Directeur des

affaires financières de l'Assemblée nationale française et M. Randriamalala RAHAMEFY, enseignant chercheur, maître de conférences à la Faculté de droit, d'économie, de gestion et de sociologie de l'Université d'Antananarivo, en tant qu'expert national sur ce thème.

Les prochaines sessions reprendront à partir du mois de mai 2005 durant la première session parlementaire de l'année 2005.

ont pu également assister à la séance publique des questions au Gouvernement.

Les membres de la délégation malgache se sont rendus ensuite à Bruxelles pour une visite de travail auprès de la chambre des représentants du Royaume de Belgique du jeudi 9 au vendredi 10 décembre 2004. En plus des entretiens avec les différents responsables des services de cette institution, la délégation a profité de



Monsieur Pierre PROTAR
Union Européenne

Visite de travail de la délégation de l'Assemblée nationale malgache en Europe

Une délégation de l'Assemblée nationale malgache composée de quatre Députés et de deux fonctionnaires a effectué une visite de travail en Europe du 6 au 10 décembre 2004. Les membres de cette délégation ont consacré les trois premiers jours (lundi 6 au mercredi 8 décembre 2004) au sein de l'Assemblée nationale française à des échanges avec les différents responsables des services et des groupes politiques et les dirigeants du groupe d'amitié France-Madagascar. A cette occasion, ils

cette occasion pour assister à la séance de questions orales au sein de l'hémicycle de cette Chambre des représentants.

Des déjeuners de travail ont été offerts aux membres de la délégation de l'Assemblée nationale malgache durant cette période que ce soit à Paris ou à Bruxelles.

RATOMBOZAFY Eden Clermont
Administrateur des Services de l'Assemblée nationale
Assistant Gestionnaire du Projet d'Appui au Parlement

Cartes bancaires BNI-CLM,



www.bni.mg

vraiment très personnelles...



BNI - CREDIT LYONNAIS
MADAGASCAR

CHAIRWOMEN AND LEADERSHIP

The number of women legislators has remained at seven percent over the past ten years (first legislature of the third Republic : seven women, second legislature of the third Republic : eleven women).

Today there are ten women Deputies among which three (03) are in leadership position :
* **One as a deputy speaker**, Mrs RAMAMPY LECHAT Zénaïde
* **Two of them are committee chairwomen** :
- RASOANIRINA Mélina, President of the Decentralisation Committee
- NDAHIMANANJARA Johanita Bénédicte, President of the Health Committee.

How women senators and Deputies are successful ?

- Women's Network

Women's Network has been created within the parliamentary Assembly of Francophony. The bureau was settled on August 2003. These women legislators, including ten other senators, have a periodical meeting on the first Tuesday of each month during which they deal with many issues and development

projects.

Promoting fight against AIDS :

A National Forum on fight against AIDS took place on November 29, 30 and December 1st, 2004 in Antananarivo. Parliament Women's Network participated within three committees. Deputy RAMAROMANANA Haingo had an intervention on the theme entitled : "Religion, women and AIDS". Some of them took part as facilitators with tremendous dynamism.



A friendship lunch

They intend to follow-up this activity in their circumscriptions on the next intersession.

Moreover, they are planning to get involved in fighting against malaria and helping single mothers.

Mission travels :

Like men lawmakers, women go abroad to attend international conferences: RAVELOARSON Wellinat, Deputy elected at Ankazobe went to Italy on October 2004 for exchanging ideas about the theme : "The millennium declaration and child's right" NDAHIMANANJARA Johanita Bénédicte, Deputy elected at Toamasina, joined the African Women's network at Libreville - Gabon at the end of November 2004.

On December, Deputy RAZAFINDRAKOTO Harifanja, elected in Beroroha, was a member of the delegation that reached France and Belgium for information travel.

These are just samples of women as participants in international meetings but so many of them already attended before.

Closing session : friendship lunch

On their last meeting on the first Tuesday of November, parliament women's network decided to close the session through a friendship lunch in a restaurant outside the town. During this time, they had stated a planning of some projects such as sensitization of AIDS testing in four or five regions where they are (including senators) elected. The year ended in a friendly atmosphere, wishing welcoming the new one 2005 wonderfully.

Latest news :

Talking about inter-parliamentary relations matter, the year 2004 was an exceptional one. Almost every month, some Deputies attend seminars, conferences and trainings among their pairs over the world ; besides, local meetings were not ignored. Tsimbazaza palace promotes the exchange of ideas. The European Union has offered financial support towards Malagasy National Assembly for its capacity reinforcement.

The French National Assembly and Senate are assuming the execution according to the convention protocol.

So, at the period of ordinary sessions, Deputies have benefits to get in formations and trainings related to their tasks during one week each month.

National and foreign experts chair exposés after which debates take place.

Thanks to this project, Deputies can enrich their experiences and improve their own performances for the development of the country.

Law makers continue to solve our nation's most pressing issues ("loi de Finances" - rice problem)

Staff not left behind :

Not only Deputies are enjoying this support but also the staff through trainings and study travels. Each month, during two days, the agents of National Assembly get trainings in order to achieve their works in better and perfect way.

Some of them have followed formation on Internet matter on September 2004

They take part too to the fighting AIDS project organized by civil servants program.

RASOARIFENOMAZAVA

*Chef de service de la Coopération
Interparlementaire*

**NY DIAN' NY FILOHA LEFITRY NY
ANTENIMIERAMPIRENENA
ATOA RAZOARIMIHAJA SOLONANTENAINA
TANY IVELANY**

I- Ny Asabotsy faha-30 Oktobra 2004 hanva no tafaverina teto an-tanindrazana ny Filoha Lefitry ny Antenimierampirenena Andriamatoa RAZOARIMIHAJA Sofonantenaina.

Roambinifolo andro no naharetan'ny diany tany amin'ny Faritr'i Azia iny ary namaly ny fanasan'ireo Mpitontra avy any no antondiany. Nanambara izy teny am-pahatongavany fa mikasika indrindra ny fampandrosoana izay vitan-dry zareo Aziatika no votoatin'ny diany, ary namantatra ihany koa ny zavatra izay niain-dry zareo nandritra ny fotoana izay azo lazaina fa nanahirana azy ireo sy ny fomba nahatongavany amin'izao toerana misy azy ireo amin'izao fotoana izao.

Isan'ny antony naneken' Andriamatoa RAZOARIMIHAJA ity fanasana azy ho any Azia ity ny fiheverany fa betsaka ny fitovian'ny Malagasy amindrizareo Aziatika, na eo amin'ny lafiny ara-toe-karena, na eo amin'ny toe-tany, na eo amin'ny fomba fisainana, ny voambolandrizareo aza dia betsaka no mitovy amin'ny teny Malagasy. Ny fiharian-karena koa dia mitovy satria samy tany mamboly vary sy mihinam-bary isika sy ny any Azia. Azo inoana hoy ihany Andriamatoa RAZOARIMIHAJA, fa any Azia no ahafahantsika mitaratra endrim-pandrosoana kokoa noho ny any amin'ny tany tandrefana.

Faritra telo no nandalovany tamin'izao diany izao : Bangkok (Thaïlande), Gonjo (Chine), Malaisie. Mpandrahahara sy Mpanolotsain'ireo Mpitontra tany amin'ireo faritra ireo no nihaona taminy ary isan'ny nojereny manokana ny momba ny fambolem-bary. Nisy fikaonan-doha tamin'ireo mpamokatra vary

sy mpanamboatra fitaovana fihariana mahakasika ny famokaram-bary. Nampanantena fiaraha-miasa araka izany ireo mpandrahahara nifampidinika taminy ka handefa karazana tolotra amin'izay zavatra tadiavintsika ary hiezaka koa ry zareo hanome vidiny farany izay

tena, indrindra moa fa isika izao dia ao anatin'ny fanetsehana ny lafiny fizahan-tany sady manenjika fampidiram-bola avy amin'izany fizahan-tany izany. Betsaka ireo ohatra nomeny raha tsy hilaza afatsy ny tany Malaisie fotsiny isika eto dia ny fiaraha-monin'ny Malais izay tompon-tany sy ireo Sinoa



PARISY 2004

mora araka izay azo atao mba ahafahan'ny tany roa tonta hifanampy. Ho avy eto amintsika tsy ho ela ireo mpandrahahara hisahanaizany.

Fa anisan'ny notsipihan' Andriamatoa RAZOARIMIHAJA teny am-pahatongavany ihany koa ireo fanoitra izay nampahomby ny faritr'i Azia iny ka nahafahany nizotra amin'ny fampandrosoana marina ny fomba fisainana no voalohany indrindra dia ilay fisainana mahay miara-miasa, mahay mifanampy sy mifanome tana, fahaizana mifampatoky, ny fahaizana mampiseho ny lafi-tsara rehetra misy ao amin'ny tanin'ny

mpihavy. Tena mirindra ny fomba fifandaminandrizareo eo amin'ny lafin-piaianana rehetra na dia tena samy hafa aza ny fomba fisainana, ny finoana, ny sakafon'izy ireo. Zava-dehibe koa ny fahaizana-mamantatra ireo harena ao amin'ny tany misy ny tena olona fitaovana, fotodrafitsa ary ny fahaizana mampiisa azy ireny amin'ny tokony ho izy.

Azo entanina tsara hanana sy hampihatra ireo hevi-dehibe ho an'ny fampandrosoana marina ireo ny Vahoaka Malagasy, hoy ihany Atoa RAZOARIMIHAJA raha namarana ny teniny, satria vitan'ny hafa ve ka tsy ho vitantsika.

Tany Europa kosa Atoa RAZOARIMIHAJA Solofofantainaina ny 24 ka hatramin'ny 29 Novambra 2004.

Tany Bruxelles izy namonijy ny « Réunion Parlementaire de l'OMC ».

Nohazavainy teo am-pahatongavana ny antony arantara nananganana ny OMC. Taloha dia ny « Conférence Ministérielle » na ny fivonamben'ireo Minisitra avy amin'ireo Firenena Mpikambana no nanapakevitra eo anivon'ny OMC.

Nisy anefa ny fahasahiranana teo amin'ny fandraisana fanapahankivitra satra raha demokrasia no resahina, ny Minisitra tsy solontenan'ny vahoaka, na solontenan'ny Firenena. Vokat'izany natsangana ny "Parlement de l'OMC", izany hoe ny Solontenan'ny Parlementeran'ireo Firenena Mpikambana ao amin'ny OMC no mivory.

Misy ny karazana volavolandalana « projet de loi » atolot'ireo avy amin'ny "Conférence ministérielle", alefa any amin'ny "Parlement de l'OMC" mba hodinihina sy hankatoavina izay vaoampiharina eo anivon'ny OMC.

Tsy lalana fe lalana fampifehezana fotsiny fa ny nifampitondrana ao anatin'ny OMC mihitsy.

Mikasika ny fanakalozana ireo vokatry ny tany (produits agricoles) sy ny fifanakalozana "services na

ny "accès au marché" no nanohizan' Atoa RAZOARIMIHAJA ny resany.

Voamariky ny tantara rahateo koa fa mpanondrana entana ny tany an-dalam-pandrosoana satria ireo no tena mivelona amin'ny fambolena.

Tsapan'ireo Firenen-dehibe ny hasarobidin'ny vokatry ny fambolena ka mba nanao koa ry zareo ary namplany ireo mpamboloy ka nahavokatra be.

Nivadika ny rasa taty afara ka lasa mpividy ny entana vokarin'ireo Tany Matanjaka ny Tany Madinika.

Rehefa natao ary ny fanatontoloana na ny "mondialisation" dia nandeha ny adi-hevitra. Tapaka tamin'izany fa nanaiky ny hampihena sy hanafoana tsikely ny fanampiana an'ireo mpamboliny ireo Firenena matanjaka. Nangataka kosa izy ireo ho setrin'izany ny hiezahan'ireo Firenena madinika hampihena ihany koa ny hetra amin'ny habantseranana amin'ireo fitaovana sy kojakojam-pamokarana afarany avy any amin'ny Tany Efa Mandroso. Ny fizot'ireo fehankivitra ireo no azo amaritana fa mandeha na tsia ny fanatontoloana.

Hivezivezy tsy misy fadintseranana intsony izany ny entana manerana izao tontolo izao, ka hiditra amin'ny vontoatin'ny fanontoloana ny rehetra.

Amin'izany **IZAY TSY MAMOKATRA DIA TSY HIHINANA.**

"Mila miasa isika ary mila marmokatra ihany koa". Tsy hiditra ho mpiasam-panjakana daholo fa hiasa hamokatra hahafahana miatrika ilay fifanakalozana "services" sy hananan'ny firenena vola hanatsarana ny fainan'ny vahoaka ao amin'ilay firenena.

Raha asiana resaka ny « accès aux services » dia mahakasika ny vokatry izay sady tsy vokatry ny fambolena no tsy vokatry ny industria izany. Rehefa mamokatra mantsy ny Firenena Matanjaka dia mila mpiasa (ouvriers). Misy izany ny fifindran-toerana sy ny sisa ho an'ireo olona izay alainy nanao izany asan'ny mpiasa izany.

Ny any amin'ny Tany madinika kosa rehefa hiasa dia mila teknolojia, mila teknisiana, mila clo-ma-nam-pa-ha-i-z-a-n-a. Ny ankabeazan'ireny olona ireny dia any amin'ny Tany Matanjaka no misy azy any tezaina mba hanamora kokoa izany "accès au service" izany eo amin'izao Tontolo Izao. Ny zavatra nangatahin'ny Tany madinika fotsiny dia ny hoe : satria ianareo matanjaka loatra dia aoka re izay zavatra mahakasika ny fiandrianam-pirenenay sy ny kolotsainay mba tsy dia ho kasikasihana, ny lafiny fampianaranana sy ny lafiny fitsaboana koa torak'izany satria ireo no maha-firenena ny firenena iray. Nifanarahan'ny besinimaro izany fa hohajaina ireo sehatra ireo.

RAKOTOVAO Hanta
Chef de Service de l'Information
et des Relations avec les Médias

"Tsy hiditra ho mpiasam-panjakana daholo fa hiasa hamokatra hahafahana miatrika ilay fifanakalozana " services " sy hananan'ny firenena vola hanatsarana ny fainan'ny vahoaka ao amin'ilay firenena".

LES DEPUTES FACE AUX PROBLEMES DE LINSECURITE

Dans tout Etat démocratique prônant la séparation des pouvoirs, il revient à l'Exécutif d'assurer la sécurité, tant intérieure qu'extérieure. Ainsi, la responsabilité du Député face à l'insécurité, qui n'est pas du tout un phénomène nouveau, semble se situer au second plan.

Mais, face à l'idée de Député porte-parole de ses électeurs et devant la disposition constitutionnelle qui fait du Député un contrôleur des actions du Gouvernement d'une part, et devant la résurgence de l'insécurité, que ce soit urbaine ou rurale, pierre d'achoppement du développement d'autre part, le Député peut-il se retrancher derrière ce concept de séparation des pouvoirs ?

1- A qui revient la responsabilité d'assurer la sécurité ?

L'article 63 de la Constitution stipule clairement dans son alinéa 9 que « Le Premier Ministre (Gouvernement) assure la sécurité publique et le maintien de l'ordre dans le respect des libertés

fondamentales et des droits de l'homme ; à cette fin, il dispose de toute les forces chargées de la Police, du maintien de l'ordre, de la sécurité intérieure et de la défense ».

A la lecture de cet alinéa, très détaillé d'ailleurs, il est clair que le domaine de la sécurité incombe entièrement au Gouvernement, donc on peut conclure que le pouvoir législatif n'en est aucunement responsable, d'autant plus qu'aucune allusion en la matière ne se trouve dans la partie de la Constitution traitant du rôle de ce dernier.

Est-ce à dire que le Député n'a effectivement rien à voir surtout à dire en la matière ?

2- Le Député porte-parole de ses électeurs.

Le Député étant le représentant du peuple en général et de ses électeurs en particulier, exerce son mandat en tant que déléguataire de la souveraineté du peuple. C'est la raison pour laquelle on peut dire qu'il est le porte-parole de ses électeurs.

Ainsi, devant la recrudescence de l'insécurité, telle le phénomène « dahalo » par le vol de bœufs, le vol de produits vivriers ou de rente en milieu rural, ainsi que le banditisme de tout genre (du vol à la tire, à main armée jusqu'au kidnapping) dans les milieux urbains ne peuvent qu'interpeller tout élu, à fortiori les Députés qui, tout en étant élus dans une circonscription donnée, exercent un mandat national.



Revue militaire à Tsimbazaza

Il est donc de leur devoir, d'abord de rapporter auprès de l'autorité compétente les doléances de leurs administrés en matière d'insécurité, surtout de veiller à ce que cette dernière accomplisse la mission qu'elle s'est assignée en acceptant de faire partie de l'Exécutif.

Quels sont donc les moyens dont dispose le député pour ce faire ?

3. Le pouvoir du Député de contrôler l'action du Gouvernement.

Les diverses formes de contrôle que peut exercer l'Assemblée nationale sur l'action gouvernementale sont stipulées par les articles 90 à 94 de la Constitution, même si c'est l'article 93 qui édicte clairement que « les moyens d'information du Parlement à l'égard de l'action gouvernementale sont : la question orale, la question écrite, l'interpellation, la commission d'enquête ».

En effet, dans ces articles sont définis le processus du contrôle par le Parlement en général et l'Assemblée nationale en particulier, à partir de la présentation de son programme par le Gouvernement jusqu'aux sanctions positives ou négatives de l'exécution de ce programme.

La question qui se pose est donc de savoir si les Députés exercent réellement leur pouvoir de contrôle, surtout en matière de sécurité.

4. L'exercice par le Député de son pouvoir de contrôle.

Dans l'esprit des dispositions des articles précités et conscients des

péripéties quasi-quotidiennes de la vie de la population malagasy dont une grande partie est due au phénomène de l'insécurité, on peut dire que les Députés de Madagascar jouent pleinement leur rôle.

D'abord dans l'observation de l'article 93, alinéa 2 qui veut que « pendant la session ordinaire, une séance par mois réservée par priorité aux questions des membres du Parlement et aux réponses du Gouvernement », aucune séance n'a jamais été manquée et il n'est pas exagéré de dire qu'à chaque séance, les questions sur la sécurité en général et ses corollaires, à savoir l'infrastructure routière et la communication ont toujours occupé plus de la moitié du temps imparti aux débats. D'ailleurs, seules les dispositions relatives aux questions orales ont déjà fait l'objet d'un amendement dans le Règlement Intérieur de l'Assemblée nationale, suite aux interminables débats préliminaires se rapportant, avant, à la forme et modalité de ces questions, après, à la répartition des temps d'intervention par groupe parlementaire.

Un autre moment où on peut constater la verve des députés de Madagascar concernant la sécurité est la présentation à l'Assemblée nationale du rapport annuel d'exécution du programme du Gouvernement. Lors du passage du Ministère de la Défense nationale, les Députés ont été pointilleux au point d'exiger la présence simultanée de tous les ministres concernés par la sécurité, surtout du Ministre de la Justice afin d'éviter d'éventuelles soustractions ou

renvoi de responsabilité, car certains affirment à tort ou à raison, que les malfrats arrêtés par la force de l'ordre sont prestement relaxés par les juges.

Fort de cette idée, et galvanisé par leur détermination à mettre fin à l'insécurité toujours grandissante, mur infranchissable pour le développement, un face à face entre les Députés et les quatre ministres directement concernés, à savoir le Ministre de l'Intérieur, la Ministre de la Justice, le Ministre de la Défense nationale ainsi que le Secrétaire d'Etat chargé de la Sécurité publique a été organisé le 04 novembre 2004. La rencontre s'est déroulée sous forme de commission plénière.

Lors de cette rencontre, il a été décidé que les députés, plus au fait des réalités de leur circonscription, apporteront les informations en leur possession sur tous les aspects de l'insécurité afin que les responsables gouvernementaux puissent établir les stratégies adéquates. Tout ce qu'on peut dire, c'est que les débats ont été houleux et aucun volet de la sécurité, aussi minime soit-il, n'a été omis. C'est dire combien les Députés de Madagascar tiennent à la sécurité de la population, et des fois, il arrive que, non satisfaits d'exhorter les membres de l'Exécutif à accomplir leur mission, ils opèrent des descentes sur terrain, se subsistant parfois à ces derniers.

BALAVA Jean

Chef de Service des Procès-Verbaux et des Comptes Rendus Analytiques

LES ATTRIBUTIONS DU DEPUTÉ DANS LE CADRE DE LA SEPARATION DES POUVOIRS

Très souvent, force est de constater que les gens n'appréhendent pas toujours les vrais rôles d'un Député dans un système fondé sur la séparation des pouvoirs assorti d'une bonne dose de collaboration des pouvoirs comme le notre.

En effet, même si la Constitution de 1998 parle dans

l'importance de la séparation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire conditionne l'existence des Institutions démocratiques qui les exercent à savoir, le Président de la République et le Gouvernement, l'Assemblée nationale et le Sénat, la Haute Cour Constitutionnelle.

Le présent article est une contribution afin de mieux

prendre des décisions qui conditionnent sa vie et son avenir au sein de la République. Elle est également collective car, même si le mandat parlementaire est une responsabilité individuelle, son exercice exige un travail collectif au sein des différents organes délibérants de l'Assemblée nationale, tels que les commissions permanentes, les groupes politiques ou groupes parlementaires, les séances plénières, etc.

De cette fonction représentative découlent les quatre fonctions essentielles d'un Député.

1. Le Député est un élu du peuple au suffrage universel direct et investi d'un mandat national. A ce titre, il est à l'écoute des citoyens et se veut un homme de dialogue, d'action et de réflexion au service de tous.

2. Le député est un législateur car il a l'initiative des lois et dispose du droit d'amendement des textes élaborés par le Gouvernement. A travers ce rôle de législateur, le député contribue ainsi à toutes les réformes de la société malgache.

3. Le député est un représentant. Il lui revient d'alerter l'administration, le Gouvernement ainsi que toutes les autres autorités sur les difficultés et les impasses que connaissent ses électeurs et que révèlent l'abondant courrier qu'il



... à l'écoute des citoyens ...

son article 41 de trois fonctions de l'Etat au lieu de pouvoirs, au fond et à la lecture de ses autres dispositions, on ne peut que confirmer qu'il s'agit tout simplement d'un changement de termes lié au contexte de l'époque de sa rédaction, caractérisé par le débat houleux sur le pouvoir judiciaire au début de la troisième République.

LA SEPARATION DES POUVOIRS CONDITIONNE L'EXISTENCE DES INSTITUTIONS DEMOCRATIQUES

Une chose est certaine,

connaître les vrais rôles d'un Député à travers ses attributions. Celles qui n'y figurent pas relèvent alors des autres pouvoirs et ne peuvent pas être imputées à nos Députés.

LA MISSION D'UN DEPUTÉ

La mission d'un député est à la fois individuelle et collective. Elle est individuelle dans la mesure où chaque député a la charge de réussir le pari de la démocratie représentative, celle de donner à chaque citoyen la certitude d'être partie



... et un homme de dialogue, d'action et de réflexion au service de tous.

reçoit. Il est alors le porte parole des populations qui l'ont investi de son mandat national pour défendre leurs intérêts.

Par les interventions au cours des débats parlementaires, les questions au Gouvernement, les questions écrites et orales, le député exprime les interrogations, les inquiétudes et les espoirs de ses concitoyens.

4. Le député est un contrôleur de l'action du Gouvernement. A ce titre, il est habilité à réclamer toutes les informations sur le travail Gouvernemental et apprécier en toute indépendance le degré d'efficacité de l'action gouvernementale. Il a même la possibilité de remettre en jeu l'investiture du Gouvernement à travers la motion de censure et la question de confiance.

Aux côtés de ces 4 grands rôles, il y a deux types de fonction subsidiaire du député liée à son mandat parlementaire et dictée par les textes en vigueur.

1. Certaines prérogatives sont exercées de plein droit, soit à titre personnel, soit parce qu'elles font appel aux qualités requises pour certains postes particuliers. C'est le cas par exemple, du

pouvoir de saisine de la Haute Cour Constitutionnelle, pour le Président de l'Assemblée Nationale ou pour le quart des membres de l'Assemblée nationale (Art. 122 de la Constitution).

Le député est également membre de droit de l'Organe délibérant régional de sa circonscription qu'est le Conseil de Région.

2 - D'autres fonctions sont exercées sur habilitation. Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, la représentation du député au sein de certains organismes extra-parlementaires nationaux est prévue à Madagascar; en effet, certains députés participent au Conseil National pour l'Environnement, d'autres au Conseil National sur la Population, etc...

Le député a également un pouvoir de désignation de certains membres d'autres Institutions de la République, telles que la Haute Cour Constitutionnelle (HCC), (Art. 119 de la Constitution), le Conseil National Electoral (CNE), etc...

Pour le cas précis de notre pays, le rôle du député dans sa circonscription électorale demeure un véritable sacerdoce, qui représente une lourde charge avec une disponibilité permanente, des

déplacements incessants et l'étude de dossiers complexes et techniques.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle l'Assemblée nationale a doté à chaque député des assistants parlementaires qui sont capables d'analyser les textes en cours d'examen au parlement pour le compte du député.

NE RELEVENT PAS DES ATTRIBUTIONS DU DÉPUTÉ

Bien que les réalités sur le terrain prouvent le contraire, en principe, les sollicitations suivantes ne relèvent pas des attributions du député : les demandes d'emploi ou lettres de recommandation pour un emploi ; les aides multiformes ; participation aux obsèques ; achat de trousseau ; paiement des ordonnances en cas de maladie d'un électeur ; la construction des écoles et dispensaires ; la construction des routes, etc...

Il nous faut alors bien connaître les missions d'un député à travers une culture démocratique solide. Et cesser de croire que notre vote est sanctionné par une prise en otage du député, dont le rôle est pourtant strictement défini par les textes.

RANDRIAMAHAFANJARY Calvin
Secrétaire Général de l'Assemblée nationale

LES MEMBRES DU BUREAU PERMANENT de l'Assemblée Nationale

IIème Législature
pour compter de Janvier 2003
pour un mandat de 5 ans

En dehors du Bureau d'âge composé du doyen d'âge et du plus jeune élu qui président la séance inaugurale de la législature, le Bureau permanent dirige la vie intérieure de l'Assemblée.

C'est une autorité collégiale composée d'un Président qui n'est autre que le Président de l'Assemblée nationale lui-même, de six (06) Vice-présidents et de deux (02) Questeurs.

Le Bureau permanent a tous pouvoirs pour présider aux délibérations de l'Assemblée et pour organiser et diriger tous les Services.

Au sein du Bureau, les attributions collectives et personnelles s'allient car, outre les grandes décisions prises collégialement, chacun de ses membres est appelé à jouer un rôle particulier.



LE PRÉSIDENT :

SEM Jean LAHINIRIKO,
élu à Betsiboky-Sud

LES VICE-PRESIDENTS

Monsieur RAKOTOARIVELO Mamy,
élu au titre de la province d'Antananarivo,
Vice-président chargé des Relations
avec l'Extérieur.



Madame RAMAMPY LECHAT Marie Zénaïde,
élu au titre de la province de Fianarantsoa,
Vice-présidente chargée des Affaires Juridiques,
de la Sécurité et de la Défense nationale.



Monsieur RAZAKANIRINA Mahafaritsy Samuel,
élu au titre de la province de Tuléar,
Vice-président chargé de l'Environnement et
du Tourisme.



Monsieur SOALAHY,
élu au titre de la province de Mahajanga,
Vice-président chargé du domaine
Social et Culturel.

Monsieur JAOSOA Jean Pascal,
élu au titre de la province d'Antsiranana,
Vice-président chargé du domaine Economique
et Financier.



Monsieur RAZOARIMIHAJA Solofonantenaina,
élu au titre de la province de Tamatave,
Vice-président chargé des Infrastructures.



PREMIER QUESTEUR

Monsieur RAHARINAIVO Andrianantoandro,
élu à Ambohidratrimo,
Questeur chargé du Budget, de l'Administration
et du Personnel.



DEUXIÈME QUESTEUR

Monsieur BETKOU Aimé François,
élu à Sakaraha,
Questeur chargé des Relations Publiques et
des Affaires Législatives.

ATRIKASA MOMBA NY FANAVAOZANA NY FANANAN-TANY ETO MADAGASCAR

"Tsy misy na inona na inona vita na ny fambolena, na ny fizahan-tany sy izay rehetra momba ny tany, raha tsy milamina ny fomba fananan-tany eto Madagasikara " hoy ny Filoha Lefitry ny Antenimierampirenena Andriamatoa RAZOARIMIHAJA Solofonantaina, mpandray anjara feno tamin'ny Atrikasa momba ny fanavaozana ny fananan-tany eto Madagasikara izay notanterahina ny Talata faha-14 Desambra 2004 maraina, teny amin'ny "Hôtel Restaurant LE CARAT" AMBATOFOTSY.



Nandritra ny atrik'asa

Ny andraikitrty ny Solombavambahoaka amin'ity fanavaozana ny fomba fananan-tany eto Madagasikara ity, hoy izy, dia ny fijerena ny lafiny lalàna momba izany fananan-tany izany.

Tanjona telo moa no ho trararina amin'ity fanavaozana ity :

➤ Famolavolana sehatra aradalàna (fanavaozana ny sarintany sy ny lalàna...);

- Fanavaozana ny fitaovana ;
- Fanomezana fiofanana ireo teknisiana sy ireo olona voakasika amin'ny fikarakarana ny fananan-tany.

Marihina fa izao Atrikasa izao dia tohin'ny efa natao tamin'ny 10 Novambra lasa teo izay nokarakarain'ny "Unité Technique Préparatoire" (UTP),

niarahan'ny Ministera maro sy ireo ONG, ireo Lehiben'ny Faritra, ireo Ben'ny Tanàna sasantsany ary ny mpamatsy vola nanatontosa. Izany dia teo ambany fitarihan'ny Ministeran'ny Fambolena sy ny Fiompiana ary ny Jono.

RAKOTOVAO Hanta
Chef de Service de l'Information et des Relations avec les Médias



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Tanindrazana - Fahafahana - Fandrosoana

"Parce que la citoyenneté commence par
l'éducation et la connaissance ..."

L'ASSEMBLÉE NATIONALE DE MADAGASCAR

à l'honneur de vous inviter à venir nombreux à ses
JOURNÉES PORTES OUVERTES
au Palais de Tsimbazaza Antananarivo
du 03 au 05 février 2005

*Au nom des membres du bureau permanent,
Le Président de l'Assemblée nationale.*

Jean LAHINIRIKO

LE TROPHEE DES JEUNES CITOYENS
ELEVES & ENSEIGNANTS, faites gagner votre classe !
en participant au concours de dessin et rédaction
organisé à l'occasion des **JOURNÉES PORTES OUVERTES**
sur le thème : "Jeune citoyen dans son village"



ROBERT
Antananarivo I



RANAIVOSOA Andriamiaromanana
Désiré
Antananarivo I



RAKOTONDRAJAONA Aimé
Antananarivo II



RATSIRAHONANA Lala Harijaona
Antananarivo II



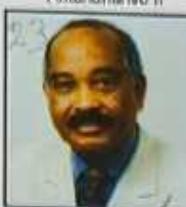
RAKOTOARIVELO Mamy
Antananarivo III



RANDRIANARIVONY Edmond
Antananarivo III



ANDRIANTSILAVO Christian
Joseph
Antananarivo IV



RATSIMANDRESY Solofo
Antananarivo IV



RANDRIAMAMPIANINA Vincent
de Paul
Antananarivo V



RAMAROSON Laurent Pulcher
Antananarivo V



RABENANDRIANINA R. Louis
Antananarivo VI



RANDRIANARIVO Matio
Antananarivo VI



RANDRIAMAMPIANINA Ramilison
Antanifotsy



RAKOTONDRAMARY Eugène
Antanifotsy



RAMAROLAHY Maurice
Antsalova



RANAIVOMANANTSOA William
Joseph
Antsirabe II



RANDRIANALIFERA Hery Luc Mario
Antsirabe I



ANDRIANARIVELO René Olivier
Antsirabe I



RANDRIANANTAINA Olivier
Antony José
Antsirabe II



AMAD
Antsiranana I



JEAN Rodolphe
Antsiranana I



NASSER Ahmed
Antsiranana II



REMI dit JAO Jean
Antsohify



RAMAROMANANA Harinirina
Haingoarisoa
Arivonimamo



RAZANOELISON Julien
Arivonimamo



RAKOTOMANANA Henri
Bealanana



ZAFIMAMY Pierre
Befandraina Avaratra



MALAZAMANANA Jean Noël
Befotaka



THRIMOSON Jean Gualbert
Bekily



FAHARO Ratsimbaison
Belo sur Tsiribihina



JONASY Alfred
Beloha



RANDRIANANDRAINA Xavier
Beroroha



RAZAFINDRAKOTO Harifanja
Francette
Beroroha



MOHAMADY Sakra
Besalampy



RABEMANOELA Solomon
Belalo



RASOANAIVO Jean de Dieu
Betata



LAHINIRIKO Jean
Betsoka Atsimo



LERIVA Manahirana
Brickaville



RANDRIANARIJAONA Albert José
Betroka

Suite
LES DÉPUTÉS
TRIES PAR
CIRCONSCRIPTION
à suivre...



Antenimierampirenena MALAGASY
BP 704 Tsimbazaza - Antananarivo
Tél : 261 20 22 611 75
Site web : www.assemblee-nationale.mg